

Avis Financier

LCL OBLIGATIONS MONDE

Les porteurs de parts du FCP **LCL OBLIGATIONS MONDE (FR0000985210)** géré par la société de gestion Amundi Asset Management, sont informés des modifications suivantes en date du 19 janvier 2024.

Votre société de gestion, Amundi Asset Management, a décidé de faire de l'investissement responsable l'un de ses piliers en matière de développement.

Pour rappel, le Fonds LCL OBLIGATIONS MONDE est nourricier de la SICAV AMUNDI OBLIG MONDE. Autrement dit, LCL OBLIGATIONS MONDE est investi en quasi-totalité et en permanence dans AMUNDI OBLIG MONDE (dit « SICAV maître ») et accessoirement en liquidités.

Amundi Asset Management a donc décidé que dans la cadre de la gestion de la SICAV maître du FCP l'engagement de prise en compte de critères extra-financiers serait significatif, en conséquence, la stratégie extra-financière de votre FCP fait l'objet des évolutions suivantes :

- Une approche dite « en sélectivité » est appliquée au niveau des obligations d'entreprise afin d'exclure 20% des sociétés de l'univers *corporate* initial d'investissement (représenté par l'indice Bloomberg global aggregate corporate) ayant les notes ESG les plus basses.

L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Index est une mesure de la dette d'entreprise mondiale à taux fixe de qualité supérieure. Cet indice de référence multidevises comprend des obligations d'émetteurs des marchés développés et émergents dans les secteurs de l'industrie, des services publics et de la finance.

- Au minimum 30% de la poche souveraine, quasi-souveraine et d'agences gouvernementales est investie dans les obligations qualifiées comme étant vertes, sociales et durables (*Green, social and Sustainable Bonds* ou GSS Bonds).
- Au moins 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

Ainsi, à compter du 19 janvier 2024, votre FCP via la SICAV maître intégrera des contraintes ESG dans son objectif de gestion ainsi que dans le processus de construction du portefeuille. Par ailleurs, le FCP s'engage à détenir un minimum de 20% d'investissements durables.

Enfin, à partir de cette date, votre FCP LCL OBLIGATIONS MONDE changera de nom et prendra la dénomination de « LCL OBLIGATIONS MONDE – RESPONSABLE ».

Ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des Marchés Financiers et n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

Les autres caractéristiques LCL OBLIGATIONS MONDE demeurent inchangées.

Les Documents d'Informations Clés (DIC) ainsi que le prospectus du FCP LCL OBLIGATIONS-MONDE et de la SICAV maître AMUNDI OBLIG MONDE sont disponibles sur le site internet : www.amundi.com

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.